

**VILLE DE COGNAC (CHARENTE)****EXTRAIT**

du registre des délibérations du Conseil Municipal

séance du 17 novembre 2011

conseillers :	33
présents :	31
pouvoirs :	2
votants :	33
abstentions :	0
voix pour :	33
voix contre :	0

***Aujourd'hui jeudi 17 novembre 2011 à 18 heures 30, en vertu de la convocation du 10 novembre 2011, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Cognac se sont réunis dans la salle ordinaire de leurs séances à l'Hôtel de Ville, sous la Présidence de Monsieur Michel GOURINCHAS, Maire.***

**ETAIENT PRESENTS**

M. Michel GOURINCHAS – M. Patrick SEDLACEK - Mme Nathalie LACROIX – M. Jean-François HEROUARD - Mlle Marianne REYNAUD – M. Serge LEBRETON – Mme Michelle LE FLOCH – M. Gérard JOUANNET – Mme Françoise MANDEAU – M. Romuald CARRY – M. Claude GUINET - M. Bernard CHAMBAUDRY - Mlle Brigitte BONNEAU - Mme Sylvie MAMET - M. Gérard DELIGNE - Mme Maud POURQUIER - M. Patrick BOMPOINT – Mme Adjoua KOUAME - Mme Dominique CHARMENSAT – Mme Marie-Paule ANCELIN - Mme Marie-Laure CANO - M. Simon CLAVURIER - Mme Annie-Claude POIRAT – M. Jean-François VALEGEAS - M. Jérôme MOUHOT – Mme Jeanine PROVOST – Mme Emilie RICHAUD - M. Noël BELLIOU – Mme Dominique HALLEY - M. Michel JAYAT - Mme Maryvonne LAURENT -

**ETAIENT EXCUSES**

M. Gilles LE MOINE donne pouvoir à M. Bernard CHAMBAUDRY - M. Jean-Marie MASSON donne pouvoir à Mme Sylvie MAMET -

Mlle Marianne REYNAUD est nommée secrétaire de séance.

**NUMERISATION DU PATRIMOINE CULTUREL  
DEMANDE DE SUBVENTION**

2011.177

La numérisation du patrimoine culturel est l'une des priorités de l'action du Ministère de la Culture et de la communication qui a lancé un appel à projets pour soutenir ce type d'initiatives visant à rendre la Culture accessible au plus grand nombre.

Dans ce contexte, la Conservation des musées a présenté un projet de numérisation pour l'important fonds d'étiquettes de Cognac donné à la Ville en 2003 par Monsieur Paul Ronne, à l'occasion de la réalisation du musée des arts du cognac (10 700 modèles).

Cette opération a pour but une meilleure connaissance des collections. La numérisation facilitera l'accès à ces fonds documentaires pour un large public comme pour les chercheurs grâce à la mise en ligne de ces ressources, elle contribuera ainsi à développer le rayonnement du musée.

Il y aurait lieu que le Conseil Municipal délibère et autorise Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès du Ministère de la Culture pour ce projet de numérisation.

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix,**

**AUTORISE M. le Maire à solliciter une subvention auprès du Ministère de la Culture pour ce projet de numérisation.**

**FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.**

Le Maire, certifie que la présente délibération est exécutoire de plein droit.  
Transmise au Représentant de l'Etat et publiée à la date du visa. (art.L2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales)



Le Maire,

Michel GOURINCHAS

